



LE SECTEUR COMPÉTITIF

Qu'est-ce que la gymnastique artistique féminine au secteur compétitif?

Au club Gymnacentre, nous visons toujours le développement du plein potentiel de l'enfant en respectant son intégrité physique et émotionnel et en tenant compte des buts poursuivis par chaque athlète. Dû aux entraînements plus intensifs, plus rigoureux et plus nombreux qu'exige la pratique de la gymnastique à un niveau compétitif, ce secteur s'adresse aux gymnastes et aux parents qui désirent s'investir et se spécialiser dans la pratique d'une discipline sportive de compétition. Nos cours sont structurés afin de permettre aux gymnastes d'évoluer au sein de la structure compétitive de la Fédération de Gymnastique du Québec tout en cultivant le plaisir du dépassement.

Le secteur relève (4 à 8 ans)

Le secteur relève s'adresse aux jeunes gymnastes qui démontrent un intérêt ou des aptitudes particulières pour la gymnastique. Nous offrons un programme spécialisé à travers lequel les gymnastes acquièrent les bases nécessaires afin de poursuivre leur cheminement vers les programmes de compétition. Pour ce groupe d'âge, les entraînements ont lieu à raison de 2 à 4 fois par semaine (entre 4 et 13 hres/semaine). À partir de 6 ans, les gymnastes participent au circuit d'évaluation développé par la fédération de Gymnastique du Québec.

Les programmes de compétition (9 ans et plus)

Les programmes de compétitions permettent aux gymnastes de 9 ans et plus de développer leurs aptitudes gymniques tout en cheminant à travers le réseau de compétitions régional, provincial ou national de la Fédération de gymnastique du Québec. À ce niveau, les entraînements ont lieu de 3 à 5 fois par semaine (8 à 22.5 hres/sem).

DÉTECTION DE TALENT – AUDITION

Auditions

Toutes les gymnastes qui désirent intégrer notre secteur compétitif doivent passer par un processus de sélection qui nous permettra d'évaluer son talent et ses capacités.

- Pour les plus jeunes, des auditions sont organisées une fois par année au mois d'août.
- Nous offrons également des auditions privées tout au long de l'année au coût de 40\$. Pour demander une audition, contacter Isabelle Pinel lpinel@gymnacentre.ca.

Veillez noter que les auditions sont une présélection pour notre secteur compétitif. Les gymnastes retenues poursuivront l'audition pendant leur premier mois d'entraînement. C'est à la suite de ce premier mois que nous serons en mesure de juger si la gymnaste a été classée dans le bon groupe et si elle démontre les qualités physiques et psychologiques pour poursuivre au secteur compétitif.

INSCRIPTIONS ET COÛTS

Inscriptions

Suite à l'audition, nous communiquerons avec vous dans un délai de 48 heures. Nous vous informerons alors du groupe dans lequel nous jugeons que votre enfant pourra développer son plein potentiel. Vous devrez confirmer votre place dans un délais de 48 heures. Par la suite, notre équipe administrative procédera à l'inscription de votre enfant pour la saison 2020-2021.

La participation au programme est annuelle. Elle s'étend du début septembre à la mi-juin. Pour conserver votre place au secteur compétitif, la gymnaste doit également participer aux entraînements d'été. Ces entraînements sont offerts sur une période de 8 semaines de la fin juin à la fin août.

Les frais d'inscription doivent être payés en un maximum de 10 paiements (1 par mois pour la période allant de septembre à juin) et 2 paiements pour la saison estivale.

Description des frais

En plus des frais d'entraînement, il faut prévoir certains coûts additionnels qui peuvent varier selon les groupes d'entraînement.

- L'affiliation à la Fédération de gymnastique du Québec
- Carte de membre du Centre Pierre-Charbonneau
- L'achat du maillot de compétition
- L'achat du survêtement de compétition (le cas échéant)
- Les frais de chorégraphie (le cas échéant)
- Les frais d'inscription aux compétitions
- Le transport et l'hébergement lors des compétitions (le cas échéant)
- L'achat du maillot de spectacle

Vous trouverez en annexe de ce document une grille avec les principaux frais pour les groupes de relève. Les prix qui y sont indiqués le sont à titre indicatifs.

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Arrêt en cours de saison

Si l'athlète arrête en cours de saison, les frais d'entraînement seront remboursés au prorata des semaines d'entraînement faites moins les frais administratifs*. Les frais d'affiliation et la carte de membre ne sont pas remboursables. De même, survêtement, maillot et uniforme de compétition ne sont pas remboursables une fois que vous les aurez commandés.